



Communiqué de presse - Collège provincial du 27 février 2025

### La Province réorganise son enseignement horticole dans le coeur du Hainaut

Actrice majeure de l'enseignement qualifiant, la Province de Hainaut souhaite maintenir une offre cohérente de filières sur l'ensemble de son territoire. C'est dans ce but que le Collège provincial vient de se prononcer en faveur d'une réorganisation de ses formations en horticulture sur ses sites de Mons et Morlanwelz, relevant de la zone géographique du centre du Hainaut.

S'appuyant sur une analyse de l'évolution des chiffres de fréquentation dans ses différentes options horticoles et en vue d'éviter des doublons préjudiciables aux deux établissements, la Province de Hainaut maintiendra la section « technicien en horticulture » sur le site de l'Athénée provincial de Morlanwelz tandis que l'option « Ouvrier qualifié en horticulture » ne sera conservée qu'au sein de l'Athénée Jean d'Avesnes de Mons.

Cette réorganisation sur le centre du Hainaut se concrétisera progressivement à partir de la rentrée 2025. Elle s'inscrit en application du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles « relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base dans l'enseignement secondaire qualifiant ». Face aux risques de fermetures de sections qui n'atteindraient pas les normes et pour limiter les conséquences sur l'emploi, le Collège provincial a donc fait le choix de la cohérence en s'appuyant sur les atouts des deux sites scolaires.

Mons et Morlanwelz demeureront deux pôles de l'enseignement horticole avec des orientations claires et continueront à bénéficier des activités de l'Asbl Promar. La gestion de la vente des productions horticoles par cette dernière permet en effet la prise en charge des coûts d'entretien des deux sites.

*Infos complémentaires : Cabinet de Monsieur Pascal Lafosse, Député provincial en charge de l'enseignement secondaire - 0477/80.06.43*